



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3656

Modification de la délibération n° 2017/3241 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 202 610 euros - Opération : acquisition en VEFA de 9 logements (6 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 70, rue des Docteurs Cordier à Lyon 9e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3656 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2017/3241 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM IMMOBILIERE RHONE-ALPES POUR LA SOUSCRIPTION DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 202 610 EUROS - OPERATION : ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS (6 LOGEMENTS PLUS ET 3 LOGEMENTS PLAI) SITUES 70, RUE DES DOCTEURS CORDIER A LYON 9E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3241, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à la SAHLM Immobilière Rhône Alpes, pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 202 610,00 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 9 logements (6 logements PLUS et 3 logements PLAI) 70, rue Docteurs Cordier à Lyon 9^e.

Or, le tableau reprenant les caractéristiques financières ne fait pas apparaître certaines mentions obligatoires usuelles.

Aussi, il convient de modifier la délibération.

Vu la délibération n° 2017/3241 du 25 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

1. Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLUS	PLUS FONCIER
Montant :	409 245 euros	356 500 euros
Durée totale :	40 ANS	60 ANS
Préfinancement	3 à 24 mois	
Périodicité des échéances :	Annuelle	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt	
	+0.60%	+0.36%
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	

Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés: Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	"Double révisabilité limitée" (DL).
Taux de progressivité des échéances :	0% Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM